

Gardes de kinésithérapie respiratoire pédiatrique

www.bronchiolite.org

Ci-joints pour rappel : protocole de soins partagé et charte du RABAN (recto verso)

Chère consœur, cher confrère,

Vous allez prochainement effectuer une garde pour le RABAN. Dans ce cadre, nous vous rappelons les éléments suivants :

1- Nombre de séances par jour et cotation des actes

Conformément à la NGAP, vous avez la possibilité de réaliser 2 séances par jour pour les enfants très encombrés mais cette prise en charge biquotidienne reste exceptionnelle. Le supplément de week-end et jour férié de 7,62 € peut être facturé à partir du samedi midi.

2- Nombre de bébés par jour

Nous vous conseillons de ne pas dépasser 3 nourrissons par heure afin d'assurer une qualité de prise en charge optimale. Si vous êtes débordé (à titre indicatif, à partir de 30 rendez-vous dans la journée), et **uniquement dans ce cas**, vous avez la possibilité de vous sortir de la garde en appelant le 0820 825 600. Les nourrissons seront alors orientés vers les autres kinésithérapeutes de garde.

3- Remplissage des fiches-bilans

Nous vous rappelons qu'il est impératif :

- d'utiliser la dernière version des fiches-bilans, distribuées lors de la réunion de rentrée 2008
- de remplir une fiche-bilan pour chaque enfant vu pendant la garde, même s'il est issu de votre patientèle
- **de faire signer la fiche-bilan à la famille (obligation légale)**. En cas d'oubli, la garde ne sera pas indemnisée.
- de renseigner tous les items de la fiche-bilan, afin d'éviter des biais dans le traitement statistique et d'éviter de vous rappeler pour des renseignements complémentaires.

NB : problèmes les plus souvent rencontrés

● **Encombrement :**

- Les voies aériennes supérieures correspondent au nez : l'évaluation de son encombrement se fait par occlusion buccale.
- Les voies aériennes inférieures correspondent à la trachée, aux bronches et aux bronchioles. Leur encombrement s'évalue par la toux provoquée et l'AFE. Si vous jugez qu'il n'y a pas d'encombrement, merci d'entourer « 0 ».

● **Nombre d'épisodes obstructifs :** les bronchiolites sont « l'ensemble des bronchopathies obstructives survenant chez le nourrisson en période épidémique » (ANAES, septembre 2000). Les bronchites, broncho-pneumopathies (et autres) sont à comptabiliser dans le nombre d'épisodes obstructifs depuis la naissance.

Le numéro d'épisodes concerne donc les récurrences d'encombrement des voies aériennes inférieures, en y incluant l'épisode en cours. Par exemple, un enfant qui a eu auparavant une pneumopathie et une bronchite, et qui vient vous voir pour une bronchiolite, en est donc à son 3^{ème} épisode obstructif, et la question de la présence d'un asthme peut se poser.

● **Stratégie thérapeutique :** cocher « non » si vous n'avez pas utilisé certaines techniques (l'emploi de toutes les techniques n'est pas obligatoire mais dépend de l'état clinique de l'enfant).

● **Médicaments :**

- S'il n'y a pas de traitement prescrit, cocher « aucun »
- Si vous ne connaissez pas la classe thérapeutique du médicament, inscrire son nom dans « autres ».

4- Hygiène

Nous vous rappelons qu'il est indispensable, entre chaque patient, de :

- nettoyer ses mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique
- désinfecter la table et le stéthoscope avec un détergent désinfectant. **Le VRS survit 7 h** sur des matériaux non poreux.

Les solutions hydro-alcooliques et les détergents désinfectants sont disponibles chez vos revendeurs de matériel médical et de rééducation.

5- Toux provoquée

La toux provoquée doit être **externe** : l'utilisation d'un abaisse langue ou toute introduction de matériel (ou doigts) dans la bouche est proscrite.

Je suis à votre disposition tous les mardi et jeudi au réseau (tél. : 05 57 85 80 66) afin de répondre à vos questions éventuelles.

*Vous remerciant de votre confiance et de votre collaboration,
Confraternellement,*

*Marik FETOUH
Kinésithérapeute-coordonnateur*

